

# AVIS SUR INTERNET

Régie de l'énergie

## DEMANDE AMENDÉE PORTANT SUR LA MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ RELATIVE À LA CONTRIBUTION MAXIMALE DU TRANSPORTEUR AUX COÛTS D'UN POSTE DE DÉPART

DOSSIER R-3626-2006

Société en commandite MAGPIE, représentée par son commandité Hydroméga G.P. inc. (Hydroméga), demande à la Régie de l'énergie (la Régie) de modifier certaines dispositions des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec (Tarifs et conditions) portant sur la contribution maximale d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) aux coûts d'un poste de départ d'une centrale hydroélectrique n'appartenant pas à Hydro-Québec.

La demande d'Hydroméga, les documents y afférents et la décision procédurale D-2007-31 sont disponibles sur le site Internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son centre de documentation au 800, place Victoria, 2e étage, bureau 2.55 à Montréal.

La demande

Hydroméga est un producteur privé d'énergie renouvelable qui a débuté la construction d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau sur la rivière Magpie dans le territoire de la municipalité de Rivière-Saint-Jean. La centrale comprend un poste de départ haute tension de plus de 120 kV dont les coûts seront remboursés par le Transporteur jusqu'à concurrence du montant prévu dans les Tarifs et conditions, soit 95\$/kW. Hydroméga demande que ce montant soit augmenté à au moins 154\$/kW.

Demandes d'intervention

Toute personne désirant participer à cette audience doit être reconnue comme intervenant. Les demandes d'intervention doivent être transmises à la Régie, à Hydroméga et au Transporteur au plus tard le 16 avril 2007 à 12 h et doivent contenir les informations exigées à l'article 6 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie. Le texte de ce règlement est accessible sur le site Internet de la Régie et à son centre de documentation.

Pour toute information supplémentaire, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur et par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452

ou sans frais 1-888-873-2452

Télécopieur : (514) 873-2070

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 